

culture.gouv.fr | Le site Internet du Ministère de la Culture
première bachelière de France, à la Manufacture Royale de Bains-les-Bains dans les Vosges

Une nouvelle « Maison des Illustres » dans le Grand Est : la Maison de Julie-Victoire Daubié (1824-1874)

PUBLIÉ LE 28.06.2018



La maison de Julie-Victoire Daubié (Bains-les-Bains), la première femme bachelière et licenciée ès lettres, rejoint les 17 autres lieux labellisés "Maison des Illustres" du Grand Est. Pour le département des Vosges, c'est la deuxième labellisation rendant hommage à une femme, après la maison natale de Jeanne d'Arc à Domrémy. Le label "Maison des Illustres" permet de mieux relier l'histoire locale et nationale, l'intime et le collectif.

La remise officielle de la plaque "Maison des Illustres" a eu lieu à l'occasion de la manifestation nationale "Rendez-vous aux Jardins, le 2 juin 2018.

Construite en 1784, cette maison est celle des contremaîtres, elle domine le domaine, site industriel de Bains les bains inscrit, depuis 1998, au titre des monuments historiques et dont font également partie les usines, les logements ouvriers, la demeure du baron Joseph Falatieu, propriétaire de la manufacture royale, et la chapelle.



Née en 1824, à la manufacture royale de Bains les Bains, dans les Vosges, dans une famille de huit enfants, Julie-Victoire Daubié sera élevée par sa mère, son père décédant peu après sa naissance.

A force de ténacité, elle sera, en 1861, à 37 ans, la première femme "bachelière ès lettres".

Son ouvrage principal "La femme pauvre au XIX^e siècle" illustre le "combat" qu'elle portera toute sa vie "nier l'infériorité naturelle des femmes" et leur permettre d'accéder aux mêmes postes et aux mêmes salaires que les hommes".

Devenue journaliste économique, elle sera également la première femme à décrocher, sans pouvoir suivre les cours, interdits aux femmes, une licence ès lettres, en 1871. Elle décèdera, à 50 ans, emportée par la tuberculose, avant d'avoir terminé sa thèse de doctorat.

"Maison des Illustres" : un label national du ministère de la Culture



Créé en 2011, par le ministère de la Culture, le label "Maison des Illustres" signale des lieux dont la vocation est de conserver et de transmettre la mémoire de femmes et d'hommes qui les ont habités et se sont illustrés dans les arts, la littérature, les sciences, la musique, le théâtre, le cinéma, la technique, l'éducation et le social. Il est attribué aux maisons ouvertes au public au moins 40 jours par an.

Ces lieux doivent proposer des formes variées d'accompagnement à la visite. [En savoir plus sur le label](#)

Photographies : DRAC Grand Est

culture.gouv.fr | Le site Internet du Ministère de la Culture